

Stage/formation en dehors du territoire

Par benj39, le 30/04/2015 à 19:29

bonjour c'est encore moi!!

voici une autre question:

mon employeur veut m'envoyer faire un stage/formation en Espagne dans la societer espagnole. Ma question est simple peut il m'obliger a y'aller? d'ou un employeur peut obliger un salarié a faire une formation/stage qu'il n'a pas demander ils viennent de nous pondre ça en 15 jours et les 1er y sont déjà passé. J'ai 2 enfant en bas ages et ne veut pas que leur mère s'en occupe toute seule pendant 2 semaines.

je vous remerci

Par P.M., le 30/04/2015 à 20:42

Bonjour,

Une formation peut être inscrite au plan de formation de l'entreprise sans demande du salarié...

Il faudrait connaître les conditions de ce stage et s'il est utile à l'exécution de vos fonctions...

Par **benj39**, le **30/04/2015** à **21:18**

nous n'avons aucun plan d'entreprise et le lieu de stage ce situe a Madrid, je dis bien stage car ce n'est en aucun cas une formation "officielle" il nous envoi simplement dans une autre boite bosser avec des techniciens pour voir comment eux travaille.

Par P.M., le 30/04/2015 à 21:21

Vous devez quand même être payé pendant cette période et je présume que l'employeur ne le fait pas uniquement pour vous envoyer ailleurs...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans

l'entreprise...

Par benj39, le 30/04/2015 à 21:43

c'est moi le Dp, mais je suis jeune élu, et encore inexpérimenté. nous sommes payé de notre salaire mensuel sans aucun compensation

Par benj39, le 30/04/2015 à 21:46

mon probleme et que le lieu de stage est a madrid et que je suis père de 2 enfant en bas ages (2 et 3 ans) et que pendant 15 jours je ne pourrais jouer mon rôle auprès de ma famille, j'ai trouvé cette phrase : Des circonstances particulières pourraient justifier le refus du salarié

Le refus du salarié pourrait encore être justifié par des circonstances particulières, comme par exemple, l'éloignement du lieu du stage empêchant le (ou la) salarié(e) de remplir ses obligations familiales.

http://www.elegia.fr/actualites/comment-faire-face-au-refus-de-formation-d-un-salarie

Par P.M., le 30/04/2015 à 22:21

Je pense que vous aurez remarqué que c'est au conditionnel et que ce serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes...

Par ailleurs, ne pas pouvoir assumer pendant 15 jours votre rôle de père ne serait pas forcément considéré comme ne pas pouvoir remplir une obligation familiale...

Par benj39, le 30/04/2015 à 22:38

pour moi cette phrase est asser précise s'occuper de ses enfant et sa famille est une obligation familiale, surtout que je n'ai pas demander ce stage et qu'il est dans un autre pays que le mien, que je ne maitrise pas la langue espagnole.

Par benj39, le 30/04/2015 à 22:45

prener l'exemple que votre employeur décide de vous envoyer deux semaine au fin fond de la Norvège pour vous montrer comment sa boss la bas, sans vous consulter, sans vous demander votre avis, comment régiriez vous ?

Par P.M., le 30/04/2015 à 22:45

Alors si vous en êtes sûr...

Dans ce cas, il aurait été plus simple de dire que tout père de famille peut refuser une formation éloignée, en tout cas, la langue n'a rien à voir avec cela...

Il ne s'agit pas de savoir comment on réagirait mais pour quel motif on peut refuser...